

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 22
Date de convocation : 16 mars 2018
Date d'affichage : 17 mars 2018

Envoyé en préfecture le 29/03/2018

Reçu en préfecture le 29/03/2018

Affiché le



ID : 077-217702380-20180326-2018012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUARRE

DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE DU 26 mars 2018

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Stéphane POCHET – Sandra MEUNIER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Pierre GOULLIEUX – Arnaud MEYNADIER – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Thierry CAUSIN
Katiana REBEL a donné pouvoir à Gérald GABORIEAU
Élisabeth DIEU a donné pouvoir à Fabien VALLÉE
Henri DELESTRET a donné pouvoir à Boris SARRAUTE
Carole GUILLOT a donné pouvoir à Christelle MAHÉ
Isabelle LECLERCQ a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER
Amandine FARGET a donné pouvoir à Pierre GOULLIEUX

Absents : Gwénaëlle LEMÉE – Nawal BADDOUR

Secrétaire de séance : Stéphane POCHET

DÉLIBÉRATION 2018-012 : DEMANDE D'AIDES FINANCIERES POUR LA RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT PIERRE SAINT PAUL DE JOUARRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU que l'Eglise Saint-Pierre Saint-Paul à Jouarre, est classée et protégée au titre des monuments historiques ;

CONSIDÉRANT l'état de vétusté de certains vitraux de l'Eglise Saint-Pierre Saint-Paul à Jouarre

CONSIDÉRANT le devis de Monsieur Didier QUENTIN, restaurateur, situé 03 rue des Faubourgs 02570 CHEZY SUR MARNE, en date du 07/03/2016, indiquant que ce projet est estimé à 13 514,10 € HT

Le Maire propose :

- D'approuver le projet de restauration des vitraux de l'Eglise de Jouarre, de la manière suivante :

Vérification et consolidation des vitraux baies	:	1 152,00 € HT
Restauration des vitraux à l'identique (baie rose)	:	12 362,10 € HT
Coût total de l'opération	:	13 514,10 € HT
- De demander le taux de subvention maximum à la DRAC
- D'autoriser le Maire à réaliser toutes les démarches et procédures relatives à la réalisation de cette opération auprès de la DRAC et les autres instances de protection du Patrimoine.
- Préciser que le projet sera financé par les fonds propres de la ville et la demande de subvention auprès de la DRAC

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet de restauration des vitraux de l'Eglise de Jouarre,

Vérification et consolidation des vitraux baies : 1 152,0

Restauration des vitraux à l'identique (baie rose) : 12 362,1

Coût total de l'opération : 13 514,10 € HT

Envoyé en préfecture le 29/03/2018

Reçu en préfecture le 29/03/2018

Affiché le

ID : 077-217702380-20180326-2018012-DE



DEMANDE le taux de subvention maximum à la DRAC

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les démarches et procédures relatives à la réalisation de cette opération auprès de la DRAC et les autres instances de protection du Patrimoine.

PRECISE que le projet sera financé par les fonds propres de la ville et la demande de subvention auprès de la DRAC

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 26 mars 2018
Le Maire,
Fabien VALLEE

